

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.2 Escroquerie ■ Sectes en Afrique

Groupes

- p.4 Bountiful/FLDS
- p.5 Christian Life Center ■ Faith Tabernacle
Congregation
- p.6 Followers Of Christ ■ FLDS
- p.7 Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
- p.8 Juifs Ultra-Orthodoxes ■ Mormons
- p.11 Opus Dei
- p.12 Ramtha ■ Satyananda Ashram
- p.13 Scientologie
- p.14 Shifu Sunkriti
- p.15 Tabitha's Place ■ Témoins de Jéhovah
- p.18 The Bicycle Christian
- p.19 World Mission Society Church Of God

Mouvances

- p.20 Mouvance protestante
- p.21 Parapsychologie / Paranormal
- p.22 Pratiques non conventionnelles à visée
thérapeutique

Thèmes connexes

- p.23 Laïcité
- p.23 Vente multi-niveaux

OPUS DEI

Une pétition contre la Fondation Jérôme-Lejeune ■ France

Une pétition signée par 146 scientifiques accuse la Fondation Jérôme-Lejeune, proche de l'Opus Dei, d'attaquer en justice tous leurs travaux. Ces procédures auraient pour but de freiner la recherche sur les embryons...

>>> [page 11](#)

TÉMOINS DE JÉHOVAH

Les Témoins de Jéhovah interdits ■ Russie

La Cour suprême de Russie a rendu son verdict dans une affaire opposant le ministère de la Justice russe aux Témoins de Jéhovah. Débutées le 5 avril les audiences devaient permettre de statuer sur le caractère extrémiste de l'organisation et son interdiction...

>>> [page 16](#)

MOUVANCE PROTESTANTE

Un gourou évangélique découvert à Nemours ■ France

Fin mars, Yannick N. le gourou d'une secte évangélique de Nemours (Seine-et-Marne) a été mis en examen par le tribunal de Fontainebleau. Il est poursuivi pour abus de faiblesse, travail dissimulé et emplois non déclarés...

>>> [page 20](#)

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

Phénomène Sectaire

ESCROQUERIE

La « veuve noire » condamnée ■ France

■ Le 7 avril dernier, au tribunal correctionnel de Narbonne (Aude), Yolande Moustrou surnommée « la veuve noire » a écopé de trois ans de prison ferme pour abus de faiblesse, son ex-mari a été condamné à une peine de deux ans ferme sans mandat de dépôt. Avec lui, elle avait mis au point un stratagème pour escroquer plusieurs hommes dont deux se sont suicidés¹.

La prévenue n'était pas présente lors de l'audience ; son ex-mari s'est défendu d'être le cerveau de cette affaire. Le procès a tenté de démontrer que le couple a abusé de la faiblesse de deux hommes qui se sont suicidés en juin et novembre 2005.

L'enquête a fait état de trois hommes tombés sous

les griffes du couple mais selon la sœur de l'un des défunts il y en aurait beaucoup plus. Le couple recherchait des hommes en situation de fragilité suite au décès d'un proche.

Pour l'un des avocats des parties civiles le duo a utilisé un procédé classique d'escrocs, coupant les victimes de toute relation familiale. Yolande leur promettait alors le mariage. Ce plan a permis au couple de soustraire plus de 140 000 euros aux deux défunts. ■

(Source : Midi Libre, 07.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Deux suicides suspects* : <http://www.unadfi.org/cles-pour-comprendre/emprise-mentale-et-vulnerabilite/deux-suicides-suspects>

SECTES EN AFRIQUE

La prolifération de sectes inquiète en Afrique sub-saharienne ■ Afrique

■ En Afrique, des sectes et églises éveillées grandissent et commencent à inquiéter chercheurs et églises traditionnelles. Ces groupes jouent sur les peurs et les croyances des populations africaines et attirent un grand nombre de fidèles, avec parfois le silence des pouvoirs publics.

Ces églises sont souvent fondées autour d'un « dieu autoproclamé » prétendant avoir la solution à tous les maux de la population. Par exemple l'église de Banamé¹, au Bénin, ne cesse d'attirer des fidèles et grâce à un système de vente d'objets aux vertus prétendument miraculeuses comme des chapelets ou des t-shirts, son emprise s'étend en dehors des frontières béninoises.

>>>

>>>

Au Congo, un autre groupe défraie la chronique. L'église Louzola Amour-OPH de Guy Emile Loufoua, qui s'est autoproclamé Dieu vivant sur terre, ne cesse de grandir. De nombreux groupes d'adeptes se forment dans plusieurs villes de l'Afrique de l'Est. On retrouve dans sa doctrine la consommation d'un remède à base de « bière et de foi » qui détiendrait des pouvoirs de guérison et que les adeptes consomment sans modération.

Ces différentes églises drainent des milliers de fidèles et développent des activités commerciales très lucratives. Les responsables de ces mouvements promettent une réussite sociale et financière, un pouvoir mystique ainsi que le salut éternel. Ils profitent de la maladie et de la misère présente dans ces pays pour prôner la croyance en la magie et les pratiques mystiques encore très vivaces dans cette partie du continent africain.

Pour le Dr Bowa, enseignant chercheur en sociologie à l'université de Lomé (Togo), ces églises reposent sur une structure pyramidale avec un gourou puissant. Les dérives observées sont la rupture avec la famille, l'infiltration des institutions et l'exploitation financière. Les pouvoirs publics ont des difficultés à réagir face à ces groupes. Au Bénin, par exemple, l'actuel président ayant bénéficié durant la dernière campagne électorale du soutien de l'église de Banamé, ferme les yeux sur les dérives de cette église. Cette situation n'est pas rare en Afrique : nombres de politiques sollicitent les pouvoirs mystiques de gourous et de sorciers à leurs fins personnelles et les protègent au nom de la liberté de religion. ■

(Source : Focus Info, 20.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? L'Église de Banamé* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/que-sait-de-l-eglise-de-baname>

■ BOUNTIFUL / FLDS

La polygamie et la liberté de religion au cœur d'un procès ■ Canada

■ James Oler¹, membre de la communauté canadienne du FLDS, et Winston Blackmore, ancien dirigeant de la communauté de Bountiful, sont accusés de polygamie. Le procès a débuté le 18 avril dernier et devrait durer plusieurs semaines.

Les deux accusés échappent à la justice depuis les années 1990 malgré un ensemble de preuves irréfutables prouvant leur pratique de la polygamie². Des experts vont être à nouveau sollicités pour statuer sur des documents tels que des certificats de mariage saisis par la police américaine en 2008. Winston Blackmore serait marié à 24 femmes et aurait 146 enfants selon l'acte d'accusation. Quant à James Oler, il est soupçonné d'être marié à quatre femmes.

Durant ce procès, la juge Sheri Ann Donegan devra décider si la liberté de religion, garantie par la Charte des droits et libertés, s'applique à la polygamie. Au Canada, la polygamie est officiellement devenue un crime depuis 1889. Pourtant elle est pratiquée de-

puis 70 ans dans la communauté de Bountiful, les gouvernements locaux et provinciaux fermant les yeux.

L'avocat de Winston Blackmore avait demandé à ce que les deux hommes soient jugés séparément. Cette demande a été rejetée par la juge pour qui l'intérêt de ce procès commun est le recoupement des preuves. James Oler a plaidé coupable pour polygamie alors que son co-accusé est resté muet, amenant la juge à interpréter son silence en dénégalation de culpabilité. ■

(Sources : Radio Canada, 18.04.2017 & The Glode And Mail, 12.04.2017 & The Vancouver Sun 16.04.2017&24.04.2017 & Le Parisien, 19.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Ouverture du procès à Cranbrook* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/ouverture-du-proces-a-cranbrook>
2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Canada / Deux leaders poursuivis pour polygamie* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/canada-deux-leaders-poursuivis-pour-polygamie>

■ CHRISTIAN LIFE CENTER

Une candidate pas comme les autres ■ États-Unis

■ **Après une enfance et une adolescence dans une secte fondamentaliste, Chelsea Savage brigue aujourd'hui un mandat politique dans le 73^e district de Virginie.**

Alors qu'elle n'avait que cinq ans, sa mère récemment divorcée, et en charge de deux enfants, a accepté l'invitation de membres de l'église Christian Life Center. Le groupe dirigé par Chuck et Betty Calls ciblait principalement les femmes divorcées pour en faire leurs servantes.

Pendant de nombreuses années Chelsea a vécu dans la peur de Betty Calls. Les adeptes croyaient qu'elle était en lien direct avec Dieu et craignaient de finir en enfer s'ils faisaient quoi que ce soit qui lui déplaise. Elle imposait aux femmes de porter uniquement des robes longues et couvrantes. La plupart des livres étaient interdits, sauf ceux approuvés par la gourelle. Dès leur plus jeune âge, les filles étaient conditionnées pour accepter le mariage (dès 17

ans) et la maternité précoce. Usant de la loi sur l'exemption religieuse de Virginie, Betty et Chuck Calls ont forcé les parents à éduquer les enfants à domicile pour raison religieuse. Une autre adepte, Sharon Neal raconte qu'à partir de ce moment, les enfants ont vécu reclus.

Bien qu'empêchée de poursuivre des études, Chelsea Savage n'a pas renoncé, elle a réussi en étudiant seule à obtenir son brevet. Mais le couple de gourou l'ayant prise comme bonne à tout faire, sans aucun salaire, sa seule issue fut d'épouser à l'âge de 23 ans un sympathisant du groupe ayant 18 ans de plus qu'elle. Après six ans de mariage, elle a divorcé ayant entre temps obtenu un diplôme. Tout en travaillant, elle a obtenu plusieurs autres diplômes (maîtrise en administration de santé, doctorat en pratique infirmière) et fait du bénévolat qui lui a ouvert les portes d'une carrière politique. ■

(Source : New York Magazine, 24.04.2017)

■ FAITH TABERNACLE CONGREGATION

Les procureurs persistent ■ États-Unis

■ **En Pennsylvanie, un juge a déclaré qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour accuser Rowland Foster, chef de Faith Tabernacle Congregation d'être responsable de la mort de sa petite-fille décédée d'une pneumonie faute de soins¹. Les procureurs ont déclaré qu'ils essaieraient néanmoins d'amener de nouveau le révérend devant la justice.**

Née au sein de la Faith Tabernacle Congregation dont son grand père est révérend, Ella Foster est décédée à l'âge de deux ans des suites d'une pneumonie. Bien que le juge ait déclaré l'insuffisance de preuves, les procureurs tiennent le révérend pour responsable. Ils l'accusent de ne pas avoir signalé

les abus envers les enfants de sa congrégation alors que la loi oblige les leaders de groupe religieux à le faire.

Pour les procureurs, le révérend n'a pas fourni de soins médicaux à la petite fille alors qu'il était évident pour une personne raisonnable qu'elle en avait besoin. Le médecin légiste ayant autopsié le corps a certifié qu'Ella aurait pu survivre à la maladie. ■

(Source : The Associated Press, 20.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un pasteur mis en cause* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-pasteur-mis-en-cause>

FOLLOWERS OF CHRIST

Un sherif démuni face à la loi sur l'exemption religieuse ■ États-Unis

■ Depuis le mois de janvier 2017, le comté de Canyon (Idaho) compte déjà trois décès liés à la foi. Le shérif du comté, Kieran Donahue, a lancé une campagne pour faire modifier la loi et en éliminer toute exemption religieuse. Mais le Sénat a rejeté sa tentative.

Très conservateur, l'Idaho est l'un des États qui « fournissent aux groupes religieux des exemptions contre les poursuites pénales et la responsabilité civile pour les décès d'enfants par négligence médicale ». Cet Etat connaît un grand nombre de décès d'enfants dus aux convictions religieuses de leurs parents, en particulier chez les Followers of Christ¹, une communauté religieuse dont les membres refusent tout recours aux soins médicaux, ne s'en remettant qu'à Dieu. Chez eux, le taux de mortalité infantile est dix fois plus élevé que pour le reste de la population.

Le sherif a formé une unité pour enquêter sur la mort de chaque enfant relié au groupe car, selon lui, la plupart d'entre elles aurait pu être évitée (pneumonie, diabète...). Mais les Followers of Christ ont de nombreux soutiens politiques. Ainsi Patti Anne Lodge, représentante du comté, déclare : « ce sont de bonnes personnes. Ils ont le droit de vivre comme la loi leur permet, sans interférence, c'est ce

que notre constitution leur accorde ». Et pourtant certains parents ont perdu plusieurs enfants. Dan Sevy, chanteur de country et porte-parole du groupe, a perdu deux de ses fils d'une pneumonie. Dans une autre famille, seuls trois enfants sur sept ont survécu.

La plupart du temps, le sherif a beaucoup de difficultés à mener à bien ses investigations. Dans le comté de Canyon, le coroner omet souvent, lors d'un décès, de prévenir la police qui ne peut donc obtenir un mandat de perquisition. Et si elle l'obtient, ce sont les adeptes eux-mêmes qui font obstruction en détruisant des scènes de crime potentielles. Les policiers trouvent des lieux nettoyés, des corps déplacés et des témoins qui restent silencieux. Le sherif Donahue témoigne : « Ils vont juste vous regarder, ne pas dire un mot. Et à ce moment-là, la scène du crime a disparu. Tout ce que nous avons est un corps. Nous ne savons pas s'ils ont tué l'enfant, affamé l'enfant jusqu'à la mort ». ■

(Source : Los Angeles Times, 18.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Etats-Unis / Refus de soins* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/etats-unis-refus-de-soins>

FLDS

Dernier épisode du procès pour discrimination ? ■ États-Unis

■ Le juge fédéral Russel Holland a statué dans l'affaire de discrimination impliquant les autorités des villes polygames de Hildale et Colorado City¹. Sa décision, publiée le 18 avril 2017, a confirmé que la municipalité et la police des deux villes, aux mains de la FLDS, avaient volontairement discriminé les habitants non-membres de l'Église.

Le juge a cependant refusé de prononcer les sanctions sévères requises contre eux, comme le démantèlement de la police qui avait été accusée, entre autres, d'avoir aidé Warren Jeff dans sa fuite. Il a par ailleurs exigé que la police fasse appel à des consultants extérieurs, qu'elle se dote de nouvelles procédures d'embauche et a ordonné au bureau du maréchal de Colorado City d'acheter des caméras.

>>>

>>>

Quant aux gouvernements municipaux, ils devront nommer un contrôleur indépendant. Le juge a aussi ordonné la séparation des biens immobiliers des deux villes. En effet, les biens immobiliers des membres de la FLDS étaient mis en commun et gérés par un trust « the United Effort Plan (UEP) » en principe indépendant de l'Église. Mais dans les faits les adeptes versaient de l'agent à l'UEP qui acquérait les propriétés qu'ensuite ils habitaient. En 2005, le procureur général de l'Utah a découvert que l'UEP servait à financer les activités criminelles de Warren Jeff. Depuis, le trust est dirigé, non sans difficultés, par un collectif religieusement neutre. ■

(Sources : The Salt Lake Tribune 09.04.2017 & Fox News 13, 18.04.2017)

1. A lire sur le site de l'Unadfi deux articles sur l'affaire :
- *L'administration de Short Creek remise en cause* <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/l-administration-de-short-creek-remise-en-cause>

- *Démantèlement de la police de Short Creek* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/demantelement-de-la-police-de-short-creek>

Une communauté coupée du monde ■ États-Unis

■ **Tim Goodwin, représentant du district du Dakota du Sud, souhaitait que soit surveillé un complexe où résident des membres de l'église fondamentaliste de Jésus-Christ des derniers jours (FLDS) dans le comté de Custer, mais sa proposition n'a pas été retenue.**

Il voulait qu'une enquête soit ouverte afin de déterminer si, comme dans d'autres communautés du groupe, il existait un trafic sexuel. Il voulait également que la FLDS explique pour quelles raisons les naissances ou les décès qui ont lieu dans le complexe n'ont jamais été déclarés sur les registres officiels de l'État. Depuis leur installation, aucune naissance n'a été signalée et pourtant d'anciens membres affirment qu'elles sont nombreuses. Ainsi

une ex-adepte, mère de deux filles nées dans le complexe, bataille depuis sa sortie du groupe pour obtenir leurs certificats de naissance. Selon elle, le groupe utilise les enfants pour faire pression sur les parents en les faisant vivre dans la peur de les perdre s'ils n'obéissent pas à leurs ordres.

L'Église a ouvert son complexe dans les années 2000. Connu par les fidèles sous le nom de R23, il abrite une communauté vivant repliée sur elle-même dans un lieu isolé et entouré d'une enceinte dotée d'une tour de guet. Cette congrégation serait dirigée par Seth Jeff, frère de Warren Jeff, mis en cause en 2016 dans une affaire de fraude aux bons alimentaires. ■

(Source : Daily Journal, 17.04.2017 & Custer County Chronicle, 27.04.2017)

■ FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X Williamson accueille des prêtres soupçonnés de pédophilie ■ Grande-Bretagne

■ **Selon un documentaire diffusé par la télévision suédoise, deux prêtres accusés d'abus sexuels dans leur pays ont trouvé refuge au sein du mouvement la Résistance basé à Broadstairs**

dans le Kent. La Résistance est un courant catholique traditionaliste composé d'anciens de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX), dirigé par Richard Williamson.

>>>

>>>

Les deux prêtres, l'un anglais et l'autre français, ont rejoint la communauté alors que leurs procès canoniques étaient en cours. Le prêtre français a rejoint la Résistance après avoir suivi une thérapie. Des allégations d'abus sexuel avaient été signalées à son encontre aux autorités civiles françaises mais ces dernières ont clos le dossier sans sanction. Le prêtre anglais a été reconnu coupable et interdit de travailler avec des enfants, mais les familles de ses victimes n'ont pas souhaité porter plainte auprès des autorités civiles.

Comme les deux prêtres, plus de cent anciens de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X ont rejoint la

Résistance également connu sous le nom de Respicce Stellam. Ils rejettent les dernières réformes de l'Église qui selon eux contribuent à sa destruction. Ce groupe est dirigé par Richard Williamson¹ qui fut excommunié par deux papes et reconnu coupable par un tribunal allemand pour avoir dénié l'Holocauste. En 2012, il fut expulsé de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X pour manque de respect et d'obéissance. ■

(Source : The Guardian, 05.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Williamson fait de nouveau parler de lui* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/williamson-fait-de-nouveau-parler-de-lui>

■ JUIFS ULTRA-ORTHODOXES

Banni d'une communauté ultra-orthodoxe ■ États-Unis

■ Shulem Deen est un écrivain banni de la communauté Skver, une communauté juive ultra-orthodoxe basée à New Square dans l'État de New-York. Dans un roman autobiographique, il expose le fonctionnement du groupe et les conséquences de son bannissement.

A l'âge de treize ans, Shulem Deen décide d'étudier dans la communauté Skver où il apprendra à idolâtrer le chef spirituel de la communauté et à ne jamais remettre en question son autorité. Progressivement des doutes vont l'envahir, notamment après son mariage arrangé alors qu'il n'a rencontré sa future épouse qu'une seule fois auparavant. Il fondera tout de même rapidement une famille et cherchera du travail pour subvenir à ses besoins. Mais son éducation

au sein de la communauté ne l'y a pas préparé, il ne maîtrise aucune des connaissances communes enseignées aux États-Unis.

Tout cela ne fait qu'accentuer ses doutes sur le caractère fermé et extrême de la communauté. Par Internet, les journaux et la radio, il appréhende le monde extérieur et se pose des questions sur la communauté. Il s'aperçoit alors qu'il a perdu la foi. Considéré comme hérétique il est rapidement banni. Ce bannissement sera pour lui un soulagement mais aussi une douleur qui le mènera à divorcer et à ne plus voir ses enfants qui ont honte de lui et de ses nouvelles habitudes venues du monde extérieur. ■

(Source : La Croix, 24.04.2017)

■ MORMONS

Lait maternel interdit à l'exportation ■ Cambodge

■ Fin mars 2017, le gouvernement cambodgien a interdit le commerce de lait maternel. Cette interdiction vise en particulier une entreprise

américaine, Ambrosia Labs, fondée par Ryan Newell et un mormon, Bronzson Woods, qui avait été missionnaire au Cambodge.

>>>

>>>

Durant ses quelques mois d'existence, la société qui proposait un salaire attractif dans un pays rongé par la misère, a employé près de 50 femmes. Selon les responsables d'Ambrosia Labs, seules des femmes dont les enfants étaient âgés de plus de six mois et médicalement suivis pouvaient vendre leur lait. Collecté deux fois par jour, le lait était ensuite congelé et expédié tous les trois mois aux Etats-Unis. Réduit en poudre, il était vendu 20 dollars les 147 ml pour alimenter des bébés, mais pouvait aussi servir

de complément alimentaire pour des bodybuilders. Ce commerce aurait permis à la société d'empocher un bénéfice de plus de 600 000 dollars en moins de deux ans. Outre l'exploitation de la misère humaine dénoncée par le gouvernement et plusieurs ONG, les autorités craignaient que la vente de lait se fasse au détriment des nourrissons cambodgiens souvent allaités jusqu'à l'âge de deux ans. ■

(Sources : [Le Parisien](#), 28.03.2017 & [Libération](#), 29.03.2017)

Ouverture d'un lieu de culte interdit au public ■ France

■ **Inauguré en présence de Mitt Romney¹ le 7 avril 2017, le 156^e temple mormon vient d'ouvrir ses portes en France, au Chesnay (Yvelines). Ce n'est pas le premier temple français puisqu'en 1983 les mormons en avaient ouvert un à Tahiti pour l'importante communauté mormone de Polynésie Française (22 000 personnes). Les mormons proposent des visites du 22 avril au 13 mai 2017. Le 21 mai 2017, le temple fermera définitivement ses portes aux non-membres après sa consécration.**

L'installation des mormons dans la commune du Chesnay a suscité beaucoup de polémiques. Les riverains ont essayé à plusieurs reprises de bloquer la délivrance du permis de construire car ils craignent qu'ils n'attirent trop de monde. L'opposition reproche à la Mairie de ne pas avoir préempté le terrain pour y construire des logements sociaux, largement déficitaires sur la commune, l'obligeant à payer une amende annuelle de 300 000 euros au titre de la loi SRU. Selon le maire, le prix du terrain était trop élevé et le coût du désamiantage trop important. Les mormons, eux, avaient les moyens... La maison mère de Salt Lake City a payé comptant 80 millions d'euros, dont 20 millions pour l'achat du terrain à la Foncière des Régions.

C'est un lieu fondamental dans la foi mormone. Luxueux et monumental, le bâtiment s'élève sur

plusieurs niveaux occupés par diverses salles de culte destinées au déroulement des « ordonnances » sacrées : le baptême, la dotation, le scellement (accomplis pour les fidèles eux-mêmes, mais aussi pour les morts)². Marbre, tapis, lustres majestueux, vitraux censés symboliser la France, mais fabriqués par une entreprise mormone aux Etats-Unis, rien n'est trop beau. En plus du temple de 7 000 m² la propriété comprend un parking de 150 places, un hôtel de 60 chambres, des résidences où vivront en permanence cinq familles du clergé et une maison de plus grande taille pour l'Evêque président de France.

Le temple est un lieu sacré, seuls peuvent y accéder les mormons « dignes », porteurs d'une « recommandation » délivrée par leur évêque. A partir de 12 ans, un jeune peut accéder à la salle des baptêmes et accomplir des baptêmes pour des personnes décédées, il doit avoir 18 ans pour accéder aux autres salles.

Qui sont-ils ?

Mis à part les missionnaires qui vont deux par deux, les mormons sont assez peu connus en France. L'ouverture du temple a été l'occasion pour eux de mener une vaste campagne de communication très maîtrisée, les éléments mis en avant par l'église étant choisis avec soin. Bien qu'insérés dans la

>>>

>>>

société civile et donnant une image dynamique et favorable à l'entrepreneuriat, les mormons sont très conservateurs et vivent repliés sur leur communauté. Et quand les jeunes partent en mission à l'étranger, c'est uniquement pour répandre leur foi.

D'inspiration chrétienne, le groupe base ses croyances sur les révélations de l'ange Moroni, traduites par Joseph Smith, leur fondateur. Les mormons seraient les descendants d'une tribu d'Israël ayant émigré aux Etats-Unis en 600 avant Jésus-Christ. Ils croient que le peuple américain serait le nouveau peuple élu de Dieu.

Millénaristes, les mormons se préparent au second avènement du Christ qui doit établir 1000 ans de bonheur sur terre. C'est pourquoi, ils « doivent être présents dans l'espace politique pour mettre en place le changement préalable à la venue du fils de Dieu ». Dominique Calmels, porte-parole français du mouvement, a fait partie de l'équipe campagne de François Fillon pour la présidentielle de 2017. Contrairement au christianisme traditionnel, les mormons pensent que la révélation divine, à laquelle ils doivent obéir, se poursuit par la voix de leur prophète président, actuellement Thomas S Monson.

Très communautaires, les mormons accordent une place centrale à la famille dans leur foi. Selon eux, la famille existe avant la naissance et après la mort. L'alliance éternelle, obtenue grâce aux sacrements (baptême, mariage, baptême et scellement des morts), leur permettra de trouver le Salut éternel ensemble.

Le quotidien des mormons est rythmé par des rituels et des pratiques dictées par leurs croyances. En dehors des sacrements, les mormons pratiquent leur culte hebdomadaire dans une des 110 églises que compte la France. Ils jeûnent une fois par mois, versent une dîme représentant 10% de leurs revenus à l'Eglise. Leurs mœurs sont austères. Ils proscrivent la consommation de café, de thé, d'alcool, de tabac.

Ils prônent l'abstinence avant le mariage, sont contre l'avortement, contre l'homosexualité. En 2015, une directive à ce sujet a conduit beaucoup d'adeptes à quitter ou à s'éloigner du groupe. Les couples gays sont apostats et leurs enfants ne peuvent être baptisés qu'après 18 ans et en ayant renié l'homosexualité de leurs parents. Les gays ont l'interdiction d'accéder au temple pour sauver leur âme. Cette décision a eu de lourdes conséquences et a conduit plusieurs homosexuels mormons au suicide^{3,4}. Le baptême posthume, accessible à tous risquerait-il de devenir pour eux la seule solution pour accéder au Salut ?

Les mises en garde de l'ADFI

Marie Drilhon, présidente de l'ADFI Yvelines et membre du bureau de l'Unadfi, souligne que « c'est une religion exigeante » et qu'il y a un contrôle important sur les fidèles. « Il y a notamment un contrôle de la vie privée et de la liberté de pensée, un embrigadement des enfants et une exigence financière », « certains se privent pour assurer ce don d'argent. Et tous les dirigeants vérifient attentivement si la dîme est payée ». Elle ajoute que « les mormons se fréquentent entre eux et consacrent beaucoup de temps libre à l'Eglise ».

Concernant les enfants, Marie Drilhon explique que lorsqu'ils « ne sont pas à l'école, ils passent la majeure partie de leur vie en réunions spirituelles, soit pour apprendre les préceptes mormons, soit pour d'autres activités de loisir avec les membres... L'essentiel de leur temps est consacré à l'Eglise ». Elle souligne aussi que les femmes occupent en général un rôle subalterne dans l'Eglise, la première tâche d'une femme étant de « faire des enfants et soutenir son mari. »

Dans le groupe, toute remise en question est difficile : « Si on pose des questions, on vous pousse à trouver la réponse uniquement auprès des membres de l'Eglise qui vont tout mettre en œuvre pour vous faire revenir dans le droit chemin ».

>>>

>>>

Les mormons ont promis le calme aux riverains, mais est-ce que ce sera le cas ? ■

(Sources : L'Express, 05.04.2017, France Inter : 06.04.2017, Le nouvel Obs, 08.04.2017, 20 Minutes, 09.04.2017, Europe 1, Marianne, 10.04.2017, 11.04.2017, Immoweb, 18.04.2017, La Croix, 20.04.2017 & France Inter, 22.04.2017)

1. Gouverneur du Massachusetts et candidat Républicain à la Maison Blanche en 2012.
2. Le Scellement consiste à unir les membres d'une même famille pour l'éternité. Les couples sont unis entre eux. À leur naissance les enfants sont automatiquement scellés à leurs

parents. L'acte peut être accompli pour des membres décédés.

3. Lire sur le site de l'UNADFI, *Des Mormons s'insurgent contre la politique discriminatoire de leur église* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/des-mormons-s-insurgent-contre-la-politique-discriminatoire-de-leur-eglise>

4. Lire sur le site de l'UNADFI, *L'Église mormone assume sa politique d'intolérance à l'égard des homosexuels* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/l-eglise-mormone-assume-sa-politique-d-intolerance>

■ OPUS DEI

Une pétition contre la Fondation Jérôme-Lejeune ■ France

■ Une pétition signée par 146 scientifiques accuse la Fondation Jérôme-Lejeune, proche de l'Opus Dei, d'attaquer en justice tous leurs travaux. Ces procédures auraient pour but de freiner la recherche sur les embryons et les cellules souches embryonnaires. Cette pétition réclame également le retrait de la reconnaissance d'utilité publique de la fondation.

Pour les signataires, ces recherches représentent un intérêt scientifique et médical réel pour la société. Sans remettre en cause la liberté d'opinion et d'expression de la fondation, les pétitionnaires dénoncent ses prises de position qui dénaturent et dégradent le débat éthique qu'il convient de mener sur les évolutions des sciences de la vie et de la santé. La fondation Jérôme-Lejeune compare les expériences sur les embryons à de « nouvelles formes de sacrifice humain ».

Par la même occasion, le groupe de scientifiques demande aux pouvoirs publics de « reconsidérer » la reconnaissance d'utilité publique attribuée à la fondation Jérôme-Lejeune depuis sa création.

La fondation a été créée en 1996 par Jean-Marie Le Méné, qui entend poursuivre les travaux de son beau-père le généticien Jérôme Lejeune. Ce dernier a fait partie de l'équipe qui a découvert en 1959 la trisomie 21. Il est devenu une référence mondiale en matière de lutte anti-avortement. Membre de l'Opus Dei, il est décédé en 1994. Dans son livre *Les Secrets de l'Opus Dei*, Peter Hertel confirme les liens entre la Fondation Jérôme Lejeune et l'Opus Dei. Aujourd'hui l'association est hostile à toute intervention sur le vivant et à l'euthanasie, elle est aussi l'une des organisatrices de la « Marche pour la vie ». ■

(Sources : Le Monde, 30.03.2017 & France TV Info, 30.03.2017 & Le Monde Diplomatique, Septembre 1995 & Wikipédia)

RAMTHA

Ramtha soutient Donald Trump ■ États-Unis

■ **Judy Zebra Knight, leader de l'école de la Sagesse de Ramtha à Yelm (Washington) serait un soutien de Donald Trump, elle qui durant de nombreuses années a soutenu le parti démocrate qui a préféré prendre ses distances.**

En décembre dernier, lors d'une conférence, JZ Knight a déclaré que Donald Trump était un homme qui n'avait pas peur et qu'il bénéficiait de la protection des Ovnis.

Ce soutien au candidat républicain intervient alors que pendant de nombreuses années Knight avait effectué des dons aux démocrates. En 2012, ces dons avaient fait débat lorsque l'une de ces vidéos attaquant les mexicains, les homosexuels et les juifs avait refait surface. Le parti démocrate avait alors choisi de donner l'argent des dons de JZ Knight à une association défendant le mariage homosexuel. ■

(Source : [Seattle Times](#), 04.04.2017)

SATYANANDA ASHRAM

L'avenir broyé par une secte ■ Australie

■ **Sandra a vécu près de 10 ans dans l'Ashram de Mangrove Yoga¹ en Australie. Trente ans après l'avoir quitté, elle livre un témoignage glaçant sur les conditions de vie des enfants au sein du groupe. Contrairement à d'autres, elle n'y a pas subi d'abus sexuels, mais ce qu'elle y a vécu l'a marqué à vie.**

En 2014, la « commission royale d'enquête sur les réponses institutionnelles aux sévices sexuels sur enfants »² avait étudié l'Ashram de Mangrove Yoga, également connu sous le nom de Satyananda Ashram, et avait alors révélé qu'il n'existait aucune mesure pour protéger les enfants.

Sandra est entrée dans le groupe à l'âge de quatre ans, avec sa mère « désireuse de se libérer des vieux paradigmes de la société traditionnelle et de forger une nouvelle façon de vivre ». Le gourou présentait son ashram comme non confessionnel, mais les adeptes étaient initiés à divers principes de la religion hindouiste (karma, yoga) dont la pratique devait les conduire à l'illumination. Il fallait renoncer à tout ce qui rattachait au passé : biens

matériels, famille, ego. La rupture avec l'identité se matérialisait par l'adoption d'un « nom spirituel », le port de vêtements orange et le rasage des cheveux.

La rupture avec la famille ne concernait également que ceux qui étaient membres du groupe. Abandonnée par sa mère, Sandra a vécu avec d'autres enfants dans « l'Ashram Kids ». Ils dormaient dans des dortoirs, devaient se lever à cinq heures du matin pour méditer pendant plusieurs heures avant l'école, se surveillaient entre eux et s'infligeaient de sévères punitions pour des fautes anodines. Ils étaient battus pour avoir oublié de se brosser les dents, pour avoir parlé dans le bus les menant à l'école ou pour avoir critiqué le gourou.

Lorsqu'ils étaient malades, ils étaient mis en quarantaine dans une salle froide et humide dont ils n'avaient le droit de sortir que pour aller aux toilettes. Pour favoriser la guérison, les adeptes étaient encouragés à jeûner. Parfois, le gourou obligeait les femmes à se laver dans l'eau glaciale d'une crique, ce dont Sandra a beaucoup souffert.

>>>

>>>

Depuis sa sortie du groupe, elle essaie de se reconstruire mais manque cruellement de repères : « Mon éducation m'a brisée. Je pourrai même aller jusqu'à dire que cela m'a fragmentée » dit-elle. Elle n'arrive pas à avoir une vie stable. Adolescente, elle s'est droguée, a changé quatre fois de nom, n'arrive pas à garder un travail, ne parvient pas à construire une famille malgré la naissance de ses deux enfants. Elle a eu à plusieurs reprises un suivi psychologique, mais le traumatisme initial est toujours présent et la replonge dans la dépression. ■

(Source : News.com, 04.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Une commission d'enquête donne la parole à des victimes de maltraitance* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/une-commission-d-enquete-donne-la-parole-a-des-victimes-de-maltraitance>

2. Mise en place en 2013 par le gouvernement australien, elle étudie toutes les institutions dans lesquels des abus sexuels ont pu être commis sur des mineurs (club sportifs, écoles, groupes religieux), ainsi que les défaillances de leur protection en leur sein.

■ SCIENTOLOGIE

La Scientologie s'offre un château en Espagne ■ Espagne

■ **L'église de Scientologie a fait l'acquisition d'une demeure du 17^e siècle à Viladecavalls au Nord-Ouest de Barcelone pour la somme 900 000 euros.**

La maison qui devrait abriter le siège central du mouvement dans la région catalane, doit être

inaugurée en 2018. Le bâtiment dispose d'une surface de 4 075 m² sur un terrain de 10 000 m². Le groupe compte environ 3 500 fidèles dans la région. Le siège, ouvert à tous, sera sans doute un lieu important de prosélytisme dans la région. ■

(Source : La Clau, 13.04.2017)

Clearwater contrarie la Scientologie ■ États-Unis

■ **Le conseil municipal de Clearwater a voté à l'unanimité l'achat d'un terrain vacant du centre-ville. Ce site était aussi convoité par la Scientologie qui comptait y étendre son campus.**

Les dirigeants de la Scientologie avaient redoublé d'efforts pour acquérir ce terrain. Ils offraient jusqu'à trois fois le montant proposé par la ville et souhaitaient lui reverser plusieurs millions de dollars pour le réaménagement de son centre. David Miscavige avait rencontré en privé plusieurs membres du conseil municipal pour expliquer le projet de son organisation. Des réunions publiques ont eu lieu pour montrer que le projet de la Scientologie était celui qui pouvait sauver le centre-ville de Clearwater. Avant le vote, plusieurs membres

du conseil municipal ont reçu des mails de pression émanant de l'organisation.

En votant à l'unanimité l'achat de ce terrain, les membres du conseil ont montré qu'il était indispensable pour la révision de la ville et l'aménagement de son front de mer. Mais ce vote revêt aussi un aspect symbolique, celui de ne pas abandonner la ville à la Scientologie. ■

(Sources : Tampa Bay Times, 18.04.2017 & 19.04.2017 & 20.04.2017)

Lire sur le site de l'UNADFI, *Bienvenue à Scientologieville* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/bienvenue-a-scientologieville>

Un one-woman-show en guise de thérapie ■ États-Unis

■ **Cathy Schenkelberg a quitté la Scientologie en 2009 après y avoir passé plus de 20 ans. Dans un spectacle qui constitue pour elle une sorte de thérapie, elle revient sur son entrée et sur sa vie au sein de l'organisation.**

Dans ce spectacle elle aborde ses premiers contacts avec le mouvement par l'intermédiaire d'un ami, à un moment de sa vie où elle cherchait sa place dans le monde. Puis elle dévoile ses années au sein du mouvement et les lourdes dépenses qu'elle estime à un demi-million de dollars en sessions d'audit, formation et autres produits de la Scientologie. Des sommes colossales qui l'ont longtemps dissuadée de quitter le groupe.

Dans son show elle relate un casting pour un rôle dans un film de la Golden Era, l'entreprise

audiovisuelle de la Scientologie, durant lequel on lui a posé un grand nombre de questions sur son passé de scientologue et sur ce qu'elle pensait de Tom Cruise. Elle a qualifié l'acteur de « bébé narcissique », mettant ainsi brusquement fin à l'entretien et à ses chances de décrocher le rôle...

Cathy pensait que si elle sortait du mouvement elle tomberait malade ou mourrait. Elle vivait dans la peur et ne savait pas comment partir. Elle y réussira finalement en 2009 et recevra une lettre de « déconnexion » de la Scientologie la déclarant « personne suppressive ». Cathy Schenkelberg peinera à se reconstruire aussi bien financièrement que psychologiquement. ■

(Source : Tampa Bay Times, 30.03.2017)

■ SHIFU SUNKRITI

Des jeunes exploités par un gourou malfaiteur ■ Inde

■ **Suni Kulkarni, leader du groupe Shifu Sunkriti a été arrêté le 19 avril 2017 suite à la requête auprès de la Haute cour de Bombay de trois familles dont les filles seraient tombées sous son influence et auraient rompu tous les contacts. Selon les parents, Suni Kulkarni les aurait poussées à se droguer et les aurait exploitées sexuellement. Depuis que l'enquête a été lancée, d'autres familles se sont manifestées pour faire part de faits similaires à la police.**

Très actif sur les réseaux sociaux, Suni Kulkarni se présente comme un guide, un leader de la libre pensée. Shifu Sunkriti est son nom mystique qui signifie le « maître de la raison ». Se prétendant diplômé en psychiatrie et formateur en gestion d'entreprise, il recrutait ses adeptes lors de conférences dans des universités ou via les réseaux sociaux. Il ciblait un jeune public en rébellion

contre la famille. Son discours reposait sur le rejet des pensées limitantes et des règles imposées par la société pour suivre ce que dictent les émotions. Il organisait des ateliers à destination des jeunes adultes dont le but est d'apprendre à se reconnecter à leur être intérieur grâce à divers exercices physiques et psychiques.

Deux des adeptes dont les parents ont porté plainte sont sœurs. Elles ont abandonné leurs études pour travailler pour Suni Kulkarni. Toutes deux défendent leur maître. Avant son arrestation, Suni Kulkarni avait déjà fait l'objet d'accusations de tricherie, d'extorsion, de faux et de viol dans d'autres villes d'Inde (Pune, Delhi et Nagpur). L'enquête de police en cours a démontré qu'il ne détiendrait pas les diplômes dont il se prévaut. Au cours des perquisitions opérées à son domicile, les enquêteurs ont découvert des plaques d'antidépresseurs avec

>>>

>>>

lesquels il aurait drogué ses adeptes, ainsi que des photos et des vidéos à caractère sexuel les impliquant. Selon la police, il pourrait en avoir profité pour racketter ses victimes. Enfin l'enquête a révélé que Kulkarni avait utilisé le chéquier de l'une des jeunes femmes dont les parents avaient porté plainte, et contrefait sa signature pour un

contrat avec une entreprise de crème glacée située à Bopal. Il aurait également fait transiter de l'argent sur le compte bancaire de la jeune femme qui a porté plainte. ■

(Sources : The Indian Express, 20.04.2017, Mumbai Mirror, 20.04.2017, The Hindu, 25.04.2017, Hindustan Times, 04.05.2017)

■ TABITHA'S PLACE (DOUZE TRIBUS)

Le groupe migre vers la République Tchèque ■ République Tchèque

■ Après plusieurs conflits avec les autorités allemandes, les adeptes des Douze Tribus¹ installés en Bavière ont décidé de rejoindre la communauté de République Tchèque.

En Allemagne, le mouvement a connu plusieurs différends avec les autorités. En cause notamment le fait que ses membres refusent d'envoyer leurs enfants à l'école ce qui est illégal en Allemagne. L'année dernière, le tribunal d'Augsbourg (Bavière) avait condamné un adepte à deux ans de prison pour violences physiques sur des enfants dont il était l'enseignant². En 2013, un raid de la police allemande au sein du groupe avait conduit les autorités à placer 40 enfants du mouvement dans des familles d'accueil.

Ces différentes condamnations ont poussé le groupe à fuir l'Allemagne et se diriger vers la République Tchèque. Ils ont rejoint la communauté tchèque des Douze tribus établie à proximité de Msecke Zehrovice depuis une dizaine d'années. En République Tchèque, la scolarité à domicile est moins surveillée qu'en Allemagne... ■

(Source : Czech News Agency, 10.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de...? Les douze Tribus* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/que-sait-du-les-douze-tribus>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Condamnation pour violences physiques* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/condamnation-pour-violences-physiques>

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

Échec des Témoins de Jéhovah pour bloquer une enquête ■ Grande-Bretagne

■ La congrégation des Témoins de Jéhovah (TJ) de Manchester New Monston et la WatchTower Society (WTS) de Londres viennent de perdre une bataille juridique contre la Charity Commission.

La Commission avait lancé deux enquêtes statutaires en 2014 sur le traitement des abus sexuels

par les tribunaux internes des Témoins de Jéhovah. Ces enquêtes faisaient suite aux révélations de trois femmes confrontées à l'homme qui avait abusé d'elles, lors du comité judiciaire organisé pour décider de son exclusion.¹

Les deux organismes TJ ont multiplié les tentatives

>>>

>>>

pour freiner l'avancée des enquêteurs². La congrégation de Manchester a d'abord tenté de faire suspendre l'enquête en faisant valoir qu'elle entravait les droits de l'homme et constituait une discrimination religieuse. Ce premier appel ayant été rejeté, les TJ se sont tournés vers la haute cour de justice qui à son tour vient de rejeter leur second appel.

La Commission des Charity peut donc poursuivre ses investigations. ■

(Source: The Guardian, 04.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un pédophile autorisé par la congrégation à questionner ses victimes* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-pedophile-autorise-par-la-congregation-a-questionner-ses-victimes>
2. Lire sur le site de l'UNADFI, *L'enquête pourra reprendre* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/l-enquete-pourra-reprendre>

Les Témoins de Jéhovah interdits ■ Russie

■ **Le 20 avril 2017, la Cour suprême de Russie a rendu son verdict dans une affaire opposant le ministère de la Justice russe aux Témoins de Jéhovah (TJ) de Russie. Débutées le 5 avril les audiences devaient permettre de statuer sur le caractère extrémiste de l'organisation et son interdiction. Considérant que les pratiques du groupe violent la loi fédérale contre les activités extrémistes, la Cour a décidé de répondre favorablement à la demande du ministère de la Justice en interdisant les Témoins de Jéhovah. Ils ont fait appel de la décision, mais le 24 avril 2017 le tribunal du quartier Zamoskvoretski de Moscou a entériné la décision de la Cour suprême.**

Le ministère de la Justice russe avait porté plainte le 15 mars 2017 devant la Cour suprême de Russie pour réclamer la fermeture et la confiscation des biens du siège national des Témoins de Jéhovah de Saint-Pétersbourg, de leurs 395 organisations locales et de leurs 2 300 congrégations. En outre le ministère avait également demandé que l'organisation figure sur la liste des organisations extrémistes.

Les TJ étaient accusés « de diffuser de la littérature interdite, de ne pas appliquer les mesures de prévention contre les manifestations extrémistes, et de financer des organisations régionales déjà interdites par la loi ». Selon Svetlana Borisova, une

représentante du ministère de la Justice, les TJ « représentent une menace aux droits des citoyens, à l'ordre public et à la sécurité publique ».

Selon la Cour, le refus de transfusion sanguine représente une menace pour la santé. De plus l'idée selon laquelle leur croyance serait meilleure que les autres violerait la législation sur l'anti-extrémisme. Le refus de s'impliquer dans la vie politique (refus de vote, de participer aux cérémonies commémoratives) est perçu comme suspect par l'État russe, et ce d'autant plus que le groupe est originaire des États-Unis. La pratique de l'ostracisme est également une pratique mal acceptée en Russie où la notion de famille est très importante. Pour la Cour tout cela pourrait constituer un risque de trouble à l'ordre public.

Pour les 175 000 fidèles du mouvement, cette décision entraîne un risque de deux à six ans de prison s'ils confessent leur foi en public (prosélytisme, porte à porte).

Historique de l'interdiction

Cela fait une dizaine d'années que le groupe est dans le collimateur de l'État. En 2004, la Russie avait déjà ordonné la dissolution d'une branche des Témoins de Jéhovah, ce qui lui avait valu d'être condamnée, en 2010, par la Cour européenne des

>>>

>>>

droits de l'homme (CEDH) à payer 70 000 euros de dommages et intérêts au groupe. A partir de 2015, la pression de l'État russe sur le groupe s'est intensifiée, plusieurs adeptes ont été jugés pour extrémisme et condamnés à des peines de prison avec sursis. La même année plusieurs congrégations ont été interdites. Les interdictions se sont poursuivies en 2016. Au début de l'année 2016, 88 de leurs publications ont été inscrites sur la Liste Fédérale des Documents Extrémistes (LFDE). Leur seule présence dans un centre TJ pouvait justifier sa fermeture.

Le 2 mars 2016, le procureur général adjoint, M. Grin, a prévenu la maison mère qu'elle risquait d'être dissoute si de nouvelles preuves d'actions extrémistes étaient découvertes dans les 12 mois suivant cette mise en garde. En octobre 2016, le tribunal de Moscou a émis un nouvel avertissement et a demandé aux TJ de se mettre en conformité avec la loi sous peine d'interdiction.

Le 16 janvier 2017, un tribunal de Moscou a confirmé aux TJ son avertissement. Mais selon le ministère de la Justice ils n'ont pris aucune mesure pour changer. Sachant que la seule autorité reconnue par le mouvement est Jéhovah, pouvaient-ils vraiment changer ? Comme l'explique un représentant américain du mouvement, Tyrie Jone, « Nous n'avons pas la certitude qu'il existe un gouvernement humain qui soit capable de traiter toutes les questions complexes que nous avons en tant qu'humains ». Il ajoute : « c'est une chose à laquelle nous sommes fidèles, même en Russie. Nous avons un gouvernement qui, selon nous est supérieur à tout gouvernement humain.

Au début de l'année 2017, la Cour suprême avait également confirmé les fermetures de plusieurs groupes locaux dans une dizaine de villes.

Outre l'État, l'un des artisans de cette interdiction est une association appelée « Urgence Jeunesse ». Son fondateur a créé une branche spécifique de lutte contre les sectes après avoir été démarché chez lui par des TJ. Pour lui, les idées de la Watch Tower sont dangereuses pour les citoyens et pour l'État Russe.

Les grandes religions institutionnelles perçoivent elles aussi les TJ comme une menace.

Les réactions à l'interdiction

Les TJ sont présents depuis près de 100 ans en Russie. Jusqu'en 1991, date à laquelle ils ont été officiellement enregistrés, ils agissaient dans la clandestinité. Après la chute de l'Union Soviétique, le groupe a profité d'une liberté sans précédent et le nombre de ses adeptes est passé de 45 000 à près de 145 000 en dix ans.

Les TJ se défendent en expliquant qu'ils sont l'objet d'une répression politique similaire à celle qu'ils subissaient sous le régime communiste de Staline. Ils affirment que les services de sécurité russes fabriqueraient de fausses preuves, par exemple en dissimulant des publications interdites dans des Salles du Royaume qui sont ensuite perquisitionnées. Des anciens auraient été filmés secrètement lors de leur office cultuel et auraient été arrêtés suite à des accusations d'incitation à la haine et pour avoir bafoué la dignité humaine.

Les TJ du monde entiers se sont mobilisés et ont envoyé de nombreux courriers pour faire pression sur le ministère de la Justice et sur les membres du gouvernement russes. Selon le représentant belge du mouvement, ils ont été si nombreux que cela aurait engorgé les bureaux de poste.

Sur la scène internationale, les réactions sont nombreuses. L'Union Européenne, La Commission d'Helsinki, la Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale, condamnent, au nom des droits de l'homme et du respect de la liberté religieuse, les mesures prises par l'État russe.

Les associations de défense des droits de l'homme soupçonnent l'État russe d'utiliser les TJ pour envoyer un message à ceux qui n'iraient pas dans son sens. D'autres pensent que c'est une façon pour l'État russe de faire main basse sur le considérable patrimoine immobilier de l'association.

Lloyd Evans, ex-Témoin de Jéhovah, pense que

>>>

>>>

l'interdiction risque d'être contre-productive. Il craint que cela nourrisse leur récit de persécution et mène les adeptes à la clandestinité avec pour conséquence de laisser les abus commis par le groupe échapper à tout contrôle. Steven Hassan, quant à lui, affirme que la menace du gouvernement ne fera qu'accentuer leurs croyances et accroître leur fidélité au groupe. Cela ne sera qu'une preuve de plus qui confirmera que le monde extérieur est dangereux.

Selon Llyod Evans, l'interdiction ne fera que renforcer

la Direction du mouvement en leur donnant raison sur l'imminence de la « Grande Tribulation ». Pour lui l'information fait bien plus de ravages dans les rangs des Témoins de Jéhovah que la répression. Rien que pour l'année 2016, le nombre d'adeptes russe a diminué de 2562 par rapport à l'année précédente. ■

(Sources : [Évangéliques info](#), 28.03.2017, [Newsweek](#), 06.04.2017, [RTL.be](#), 12.04.2017, [The Washington Post](#), 14.04.2017, [Bloomberg](#), 21.04.2017, [New York Times](#), 04.04.2017, [Courier international](#), 21.04.2017, [Johnston Sun Rise](#), 30.03.2017, [News Week](#), 21.04.2017, [Huffington Post](#), 04.04.2017)

À savoir

La loi contre l'extrémisme

Promulguée en 2002, la loi contre les activités extrémistes a pour but de lutter contre la menace terroriste. Elle considère comme extrémiste tout discours religieux, toute littérature ou activité affirmant la supériorité d'une religion par rapport à une autre. Les législateurs ont dressé une liste nationale des documents extrémistes interdits. Depuis 2006, elle inclut les actes non-violents de désobéissance civile. En 2016, la loi s'est durcie. Désormais tout individu ayant connaissance d'activités extrémistes ou de leur préparation sera puni s'il ne les dénonce pas. De plus, en ce qui concerne le domaine religieux, seules les organisations enregistrées auprès des autorités peuvent avoir une activité missionnaire et seulement dans des lieux spécifiques. Ce qui de facto interdit le porte-à-porte pour les Témoins de Jéhovah. Enfin la responsabilité pénale est passée à 14 ans pour 32 délits.

(Sources : Libération, 05.07.2016 & Observatoire de la Liberté religieuse, Rapport 2016)

THE BICYCLE CHRISTIAN

Raconter son histoire pour se reconstruire après la secte ■ États-Unis

■ **Lesley Smailes a passé 10 ans dans une secte. Elle témoigne sur cette période difficile de sa vie dans un livre sorti au début du mois d'avril 2017 : « Cult sister ».**

Tout a commencé en 1983 dans un parc de New York, après sa rencontre avec un homme qui lui a parlé

du Christ, de morale et de la façon de devenir une personne meilleure. Alors âgée de 18 ans, elle a tout laissé derrière elle pour suivre celui qu'elle nomme son pasteur, Jim Roberts. Le groupe qui n'a jamais eu de dénomination officielle était connu sous les appellations de « The Church », « The Brother », « The Bicycle Christians », « The Raincoat people ».

>>>

>>>

Selon Lesley Smailes, le but de Jim Roberts était de les guider vers la rédemption et pour atteindre cet objectif, les adeptes devaient abandonner toute possession, ne pas travailler et vivre en nomade.

Les règles de vie étaient très strictes, Lesley Smailes raconte : « j'étais membre de l'une des sectes les plus conservatrices et secrètes d'Amérique. Durant les années 1980, j'ai quitté le monde, j'ai changé ma façon de m'habiller et de parler, j'ai adhéré à un système de croyances dans lequel les femmes sont complètement subordonnées, j'ai épousé un homme que je connaissais à peine et j'ai eu trois enfants avec lui. Nous traversions les États-Unis,

en campant dans les bois ou en squattant dans des bâtiments inoccupés qui n'avaient souvent pas d'électricité et d'eau courante, et nous cherchions notre nourriture dans les poubelles ».

Les adeptes, vivant comme des marginaux, évitaient la médecine moderne et remettaient leur vie entre les mains de Dieu.

Mais sa plus grande souffrance durant cette période fut d'accepter la discipline infligée à ses enfants et la crainte constante qu'ils lui soient retirés par les services sociaux. ■

(Sources : Times Live, 07.03.2017 & Herald Live, 09.04.2017)

■ WORLD MISSION SOCIETY CHURCH OF GOD

Cult Education Institute met en garde contre un groupe sectaire ■ Etats-Unis

■ La World Mission Society Church of God (WMSCOG)¹ espère acquérir l'espace du Pocono Dome à Sciota dans l'état de Pennsylvanie. Le groupe souhaite devenir propriétaire de ce grand hangar jusqu'alors réservé aux pratiques sportives, pour le convertir en lieu de retraite. L'association américaine Cult Education Institute a souhaité alerter sur le caractère sectaire de ce groupe.

Ce groupe d'origine sud-coréenne a connu une expansion croissante et rapide dans quelques états du Nord-ouest des États-Unis. Pour Rick Ross, président de Cult Education Institute, ce mouvement présente des similitudes avec la secte Moon². Les membres croient en Dieu la Mère (ou Mère céleste) incarnée par une sud-coréenne, Ahn Sahng Hong décédée en 1985. Un grand nombre de familles n'ont pas revu leurs proches en raison de

leur implication dans le groupe ; Rick Ross explique que le groupe serait responsable d'un grand nombre de faillites en raison de dons excessifs. Plusieurs membres auraient perdu leur emploi en raison de leur implication dans le groupe. Les adeptes sont installés dans des logements collectifs et sont soumis à d'importantes privations de sommeil. Ils sont éloignés de leurs proches et de leurs familles. La World Mission Society Church of God recrute ses adeptes dans les centres commerciaux et sur les campus universitaires. ■

(Source : Pocono Record, 29.03.2017)

1 Lire sur le site de l'UNADFI, Une église controversée : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/wmscog-une-eglise-controversee>

2 Lire sur le site de l'UNADFI, Que sait-on de ? Moon: <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/descriptif-8>

MOUVANCE PROTESTANTE

Un gourou évangélique découvert à Nemours ■ France

■ Fin mars, Yannick N. le gourou d'une secte évangélique de Nemours (Seine-et-Marne) a été mis en examen par le tribunal de Fontainebleau. Il est poursuivi pour abus de faiblesse, travail dissimulé et emplois non déclarés.

Le gourou est soupçonné d'avoir maintenu sous son emprise huit femmes d'une vingtaine d'années. Elles vivaient toutes dans le même appartement de Nemours, sans téléphone portable ni moyen de paiement, et ne mangeaient qu'une fois par jour. En octobre dernier, une mère de famille avait déposé une plainte au commissariat de Nemours. Elle expliquait ne plus voir sa fille depuis son installation dans un appartement de Nemours où elle travaillait également. Les enquêteurs vont alors découvrir que plusieurs femmes travaillent dans ce logement pour le site internet *Artistes Press*. Ce site évangélique présente des actualités, des entretiens et des portraits ; on y retrouve plusieurs portraits du gourou et ses

écrits d'inspiration religieuse.

Pour recruter ses victimes, le gourou fréquentait régulièrement les églises évangéliques d'Essonne et de Seine-et-Marne. Il proposait aux femmes sans emploi des stages d'infographie au sein de sa société. De plus, il prétendait remettre ces femmes dans le droit chemin en leur prêchant la parole de Dieu. Selon les enquêteurs, le gourou a eu des relations sexuelles avec plusieurs de ces femmes. Pour parvenir, à ses fins il expliquait à chaque femme qu'elle était l'élue. Pour l'instant l'enquête de la police se poursuit.

Parallèlement, l'homme est aussi poursuivi pour dégradation de l'église évangélique des Ulis (Essonne), escroquerie et violences sur personnes vulnérables commises en aout 2016. ■

(Sources : *Le Parisien*, 30.03.2017 & 31.03.2017 & *La République de Seine et Marne* 31.03.2017)

Des tracts homophobes à Saint-Lô ■ France

■ Le 8 avril dernier, des tracts homophobes ont été retrouvés sur le pare-brise de plusieurs voitures sur le parking d'une grande surface de Saint-Lô (Manche). On y retrouve le lien vers le site tv2vie.org qui renvoie vers une secte évangélique dirigée par Shora Kuetu¹.

L'information a été dévoilée par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Cette association a décidé de porter plainte contre X auprès du Procureur de la République de Coutances, pour provocation publique à la haine ou

à la violence fondée sur l'orientation sexuelle. Sur ces tracts remplis de fautes d'orthographe, le MRAP voit « une provocation à la haine ou à la violence et aux discriminations contre des personnes physiques ». ■

(Source : La Manche Libre, 11.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les préceptes éducatifs du « pasteur » Shora Kuetu au coeur de la maltraitance ?* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/les-preceptes-educatifs-du-pasteur-shora-kuetu-au-coeur-de-la-maltraitance>

■ PARAPSYCHOLOGIE / PARANORMAL

Un nombre croissant de pseudo-thérapeutes ■ Suisse

■ Depuis le début de l'année 2017, la justice du canton de Vaud (Suisse) a condamné trois thérapeutes alternatifs, et d'autres affaires devraient suivre. Les pouvoirs publics ont souhaité préciser leur champ d'action face à ces nouveaux guérisseurs.

Dans le canton, des thérapeutes et guérisseurs continuent d'exercer après des condamnations, et certains bénéficiant même d'une proposition de remboursement par des caisses complémentaires d'assurances maladie. Pour Pierre-Yves Maillard, conseiller d'État du canton de Vaud responsable de la santé publique, ces milliers de thérapeutes sortent du périmètre des professionnels soignant sous contrôle de l'État. Les pouvoirs publics peuvent

intervenir et interdire le droit de pratique à un médecin ou une infirmière car ils vérifient leurs diplômes et leurs formations. Mais ils ne peuvent rien faire face à ces thérapeutes étant donné que n'importe qui peut devenir guérisseur. Seule la justice pénale peut alors intervenir face à un thérapeute abusif. Le conseiller d'État peut en revanche engager des poursuites contre les médecins qui dirigent des patients vers des thérapeutes malhonnêtes. ■

(Source : 20minutes.ch, 29.03.2017)

Lire sur le site de l'UNADFI, *Un guérisseur condamné* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-guerisseur-condamne>

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE

Médecin-gourou pour footballeurs professionnels ■ International

■ **Le célèbre footballeur Lionel Messi attribue ses performances sportives à Giuliano Poser, médecin italien utilisant les principes de la kinésiologie¹.**

La kinésiologie est une technique psycho-corporelle mise au point dans les années 1960 par le chiropracteur Georges Goodheart. Cette méthode séduit un grand nombre de sportifs alors qu'elle ne repose sur aucun fondement scientifique.

Giuliano Poser déclare ne jamais prescrire de médicaments à ses patients mais toujours chercher l'origine du mal. Une douleur serait alors expliquée par la « mémoire du corps » c'est-à-dire un trouble du passé.

Le journal Sofoot rappelle que la profession de kinésologue n'est pas reconnue par l'ordre des masseurs kinésithérapeutes. Pour Gael Piette, masseur-kinésithérapeute, la kinésiologie n'a aucun effet sur les performances d'un sportif si ce n'est un véritable effet placebo et une libération psychologique. Pour lui, les performances de Lionel Messi seraient plutôt dues à un meilleur sommeil et un meilleur entraînement. ■

(Source : SoFoot, 13.04.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? La Kinésiologie* :<http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/descriptif>

LAÏCITÉ

Rapport annuel 2016 de l'Observatoire de la laïcité ■ France

■ Le 4 avril 2017, l'Observatoire de la laïcité a remis au président de la République son rapport annuel pour 2016-2017.

Ce rapport fait état d'une année axée sur la pédagogie et l'apprentissage de la laïcité. Pour l'Observatoire, le problème principal reste en effet la méconnaissance des règles applicables en matière de laïcité et il se félicite du grand nombre de missions de formation sur ce thème organisé avec différents ministères. Le rapport dénombre 150 000 enseignants sensibilisés à la laïcité par le ministère de l'Éducation nationale. Le ministère de la Justice

a orienté sa sensibilisation sur le principe de laïcité et son implication dans le domaine carcéral à destination des aumôniers mais aussi des détenus. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé a fait des principes et des fondements de la laïcité un axe prioritaire de formation dans les établissements de la fonction publique hospitalière. ■

(Source : La Gazette des communes, 04.04.2017 & Europe 1, 04.04.2017)

Lire le rapport de l'Observatoire de la laïcité : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/04/laicite_rapport_annuel_2016-2017.pdf

VENTE MULTI-NIVEAUX

Une vahiné plutôt « gonflée » ■ France

■ Le 18 avril 2017 le parquet du tribunal correctionnel de Papeete (Tahiti) a requis un an de prison ferme, un an avec sursis, un an de mise à l'épreuve, 58 000 euros d'amende et un mandat de dépôt à l'encontre de Sandra Faraire, fondatrice et dirigeante de la SARL Training Sandra Network. Elle et ses deux associées devaient répondre des chefs d'escroquerie, d'abus de bien sociaux, de banqueroute et de travail dissimulé.

En février 2015, la Police nationale a ouvert une enquête préliminaire contre la SARL Training Sandra Network (TSN) suite à une saisie de la Direction gé-

nérale des affaires économiques (DGAE) qui soupçonnait la société d'arnaque et d'usage de faux. En effet, pour appâter ses victimes la SARL prétendait avoir été agréée par la DGAE.

Créée en 2014, TSN est un réseau de vente pyramidale qui proposait des formations en développement personnel pour devenir « leader » et s'enrichir rapidement. Les formations, facturées entre 120 et 250 euros, devaient permettre un retour sur investissement pouvant aller jusqu'à 5 000 euros en six mois. Une fois enrôlés dans le mouvement certains clients devenaient formateurs pour TSN. La

>>>

>>>

société proposait également des investissements immobiliers qui devaient rapporter 40 % d'intérêts à ses clients. Pour attirer ses victimes, elle avait créé une chaîne Youtube, organisait de nombreuses conférences, diffusait un montage photo mettant en scène des formateurs avec Marc Zuckerberg, le fondateur de Facebook. « Sandra Faraire avait un discours séduisant et extrêmement bien rodé, habillé d'un décorum fastueux et de références bibliques promettant monts et merveilles à ceux qui voudraient bien répandre sa méthode ». En moins d'un an, la proposition qui semblait alléchante a attiré près de 8 000 personnes.

Mais, comme pour tous les systèmes de vente py-

ramidale, « le profit ne provient pas du succès du produit, mais du recrutement massif de nouveaux représentants payant leur droit d'entrée ». Ces promesses non tenues ont fait de nombreuses victimes, 64 se sont constituées partie civile.

En septembre 2015, la TNS est placée en redressement judiciaire pour non-paiement de cotisations sociales et elle est liquidée le mois suivant.

Grâce au million d'euros de bénéfices générés par sa société, la dirigeante a pu largement profiter de l'enrichissement promis à ses clients.

Le jugement a été mis en délibéré au 20 juin 2017. ■
(Sources : Tahiti Info, 05.02.2015 & 18.10.2017, Radio 1, 18.04.2017)